
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2019 – 14 DU 22 MARS 2019

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Rome, le 08 février 2019, entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), dans le cadre du financement partiel du Projet d'appui au développement agricole et à l'accès aux marchés (PADAAM).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 07 mars 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

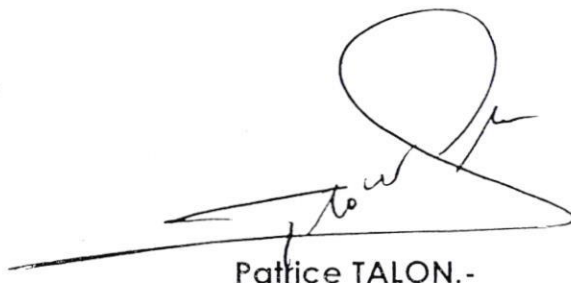
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement dont le crédit d'un montant de treize millions trois cent vingt mille (13 320 000) Euros, soit huit milliards sept cent trente-sept millions trois cent quarante-sept mille deux cent quarante (8 737 347 240) francs CFA, signé à Rome, le 08 février 2019, entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), dans le cadre du financement partiel du Projet d'appui au développement agricole et à l'accès aux marchés (PADAAM).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 22 mars 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



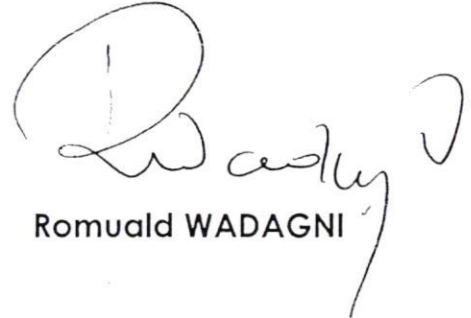
Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche,



Gaston Cossi DOSSOUHOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MJL 2 – MAEP 2 – AUTRES MINISTERES 19
– SGG 4 – JORB 1.